**Les candidatures pour faire partie de la promotion d’automne 2022 de l'Institut de l’Engagement sont ouvertes jusqu’au 4 octobre 2022.**

**Informez les volontaires et bénévoles de votre structure qu’ils peuvent déposer un dossier de candidature dès maintenant sur candidat.engagement.fr pour recevoir des conseils pour leur projet d'avenir, bénéficier d'un mentorat ou devenir lauréats de l'Institut de l'Engagement.**

**Que fait l’Institut ?**

En déposant un dossier, le candidat formalise son projet, qu'il s'agisse de reprendre ou poursuivre une formation, trouver un emploi ou créer sa propre activité. L'Institut, dès la procédure d'admission puis pour chacun des candidats, apporte un appui à ce projet.

**Le candidat a un projet de formation ?**

**En s’inscrivant sur le site**, il pourra être mis en relation avec un mentor afin de l'aider à compléter sa candidature et recevoir un soutien dans ses démarches.

**En déposant un dossier**, il va bénéficier de conseils pour vérifier que cette formation est bien celle qui lui convient.

**En devenant lauréat**, il sera accompagné pour son entrée en formation puis dans son parcours. Après analyse de sa situation, il pourra peut-être bénéficier d'un soutien financier.

**Le candidat cherche un emploi ?**

**En s’inscrivant sur le site**, il pourra être mis en relation avec un mentor afin de l'aider à compléter sa candidature et affiner ses recherches.

**En déposant un dossier**, il va bénéficier de premiers conseils dans sa recherche.

En devenant lauréat, il sera accompagné pendant un an dans ses démarches ; sera mis en relation avec des professionnels du secteur visé et avec des lauréats de promotions précédentes qui pourront lui parler de leur expérience.

**Le candidat a un projet de création d’activité ?**

**En s’inscrivant sur le site**, il pourra être mis en relation avec un mentor afin de l'aider à compléter sa candidature et obtenir des conseils pour se lancer (ou pour développer une activité déjà créée).

**En déposant un dossier**, il va bénéficier de premiers conseils sur son projet.

**En devenant lauréat**, il sera accompagné dans les différentes étapes de sa création d'activité, de l'idée au développement. Il pourra demander une bourse "coup de pouce".

**Le projet du candidat n'est pas encore clair ?**

Remplir le dossier l’aidera à y réfléchir et il pourra être accompagné par un mentor qui l’épaulera dans ses démarches.

**Et quel que soit son projet, en devenant lauréat de l'Institut de l'Engagement**, il sera intégré dans une promo de jeunes engagés, il bénéficiera d'ateliers pour travailler sur son projet et de conférences animées par des personnalités de tous horizons, ou il pourra bénéficier du réseau des autres jeunes mentorés et des mentors de l’Institut de l’Engagement.

**Le mentorat peut se poursuivre au-delà de la procédure d’admission.**

Si le candidat est en situation de handicap et que remplir un dossier de candidature n’est pas simple pour lui, nous pouvons l’accompagner dans cette démarche. N’hésitez pas à leur dire de nous écrire.

**Que signifie « candidater à l’Institut de l’Engagement » ?**

Un dossier à remplir en ligne. (<https://www.engagement.fr/candidats/procedure-dadmission/>)

Pour candidater à l’Institut de l’Engagement, le volontaire doit remplir, en ligne, un dossier qui lui permettra de se présenter, de parler de son Service Civique et d’exposer son projet.

[Découvrez le règlement de la procédure d’admission](https://www.engagement.fr/wp-content/uploads/2021/12/REGLEMENT-DE-LA-PROCEDURE-DADMISSION-DE-PRINTEMPS-2022.pdf).

Aucun niveau de diplôme n’est requis, tous les volontaires peuvent candidater, quel que soit leur projet d’avenir. Les candidats moins diplômés ont autant de chances de devenir lauréats que les candidats plus diplômés.

**90% des candidats disent que remplir ce dossier les a aidés à préciser leur projet. Dès l’inscription sur le site ils peuvent être mis en relation avec un mentor.**

Ce dossier est complété par **un témoignage du tuteur** qui a suivi le jeune pendant son Service Civique ainsi que par l’avis d’un témoin, choisi par le candidat.

Le dossier est lu par trois personnes issues du milieu associatif, de l’entreprise et de l’enseignement. A l’issue de cet examen, les candidats « admissibles » sont invités à un entretien oral.

Les candidats qui ne sont pas retenus pour cet oral peuvent demander un retour sur leur dossier ainsi que des conseils.

Un entretien oral

L’entretien oral permet au candidat d’exposer son projet devant au moins trois personnes issues du milieu associatif, de l’entreprise et de l’enseignement.

Cet entretien est l’occasion d’échanger avec ces trois professionnels et de recueillir leurs conseils.

Les candidats qui ne sont pas retenus après cet oral peuvent demander un retour sur cet entretien ainsi que des conseils.

Le rôle du tuteur ou du référent associatif

Le tuteur (ou la personne responsable du jeune durant son bénévolat) est appelé à témoigner dans le dossier du candidat. Il donne son avis sur les compétences du candidat, sur les atouts qui permettront au jeune de réaliser son projet et sur les difficultés qu'il pourrait rencontrer.

**Certains jeunes n’ont pas l’habitude de remplir des dossiers. N’hésitez pas à les accompagner dans leur candidature.**

**Il peuvent en plus bénéficier de l’aide d’un mentor.**

Pour tout savoir sur l’Institut de l'Engagement :

* [Visitez le site](https://www.engagement.fr/candidats/procedure-dadmission/)
* Contactez le 01 86 95 05 85 ou écrivez à [institut@engagement.fr](mailto:institut@engagement.fr)
* Suivez l'Institut sur [Instagram](https://www.instagram.com/i_engagement), [Twitter](https://twitter.com/i_engagement) et [Facebook](https://www.facebook.com/Institut.Engagement/)

Des lauréats de l’Institut se mobilisent pour les candidats. Eux-mêmes se sont posé des questions. Ils ont candidaté, ils sont devenus lauréats, ils répondent à vos questions : [Contactez le lauréat référent de votre région](https://www.engagement.fr/candidats/procedure-dadmission/)

[*Toutes les infos sur la procédure d’admission*](https://www.engagement.fr/candidats/procedure-dadmission/)